

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20241127-DCM2024-36-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 6

Date de convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 14H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre

Absents Excusés : Sophie Verney Alizée Desmet,

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-36: Abroge et remplace la DCM2024-18 Reprise de provisions pour risques exceptionnels

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les provisions devenues sans objet font l'objet de reprise au compte 781.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reprise des provisions suivantes :

N° DOSSIER	ARTICLE M14	ARTICLE M57	DELIBERATION	DATE	MONTANT
432993	6875		DCM2021-07	12/04/2021	30 000,00 €
432993		681	DCM2023-10	13/04/2023	2 000,00 €
TOTAL					32 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER la reprise des provisions figurant au tableau ci-dessus, abrogeant la DCM2024-18, sur le compte 781.
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,
Laurent LEYGUE

